

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LE CATHOLICISME AUX ETATS-UNIS

Durant le XIX^e siècle

(Pour la *Revue Ecclésiastique*)

SOUS ce titre, l'éminent évêque d'Ogdensburg vient de publier dans le *Correspondant* une étude très documentée, et des plus intéressantes. Nous croyons utile d'en détacher les faits les plus saillants, lesquels font bien ressortir le développement merveilleux de l'Eglise malgré les obstacles nombreux, variés et très graves qui dès le principe, et dans la suite des années, se sont opposés à son expansion normale.

Au commencement du XIX^e siècle, la république des Etats-Unis ne comprenait encore que les treize colonies primitives avec quelques territoires annexés depuis la révolution. Le protestantisme, sous ses différentes formes, était en possession à peu près exclusive du pays, et ses différentes églises opposaient au catholicisme un front uni, amèrement hostile. Les lois mêmes des nouveaux Etats, refusèrent longtemps aux catholiques, l'égalité politique et civile, et malgré qu'elles soient à tour de rôle tombées en désuétude, ou qu'elles aient été théoriquement rappelées, en pratique, et d'une façon générale, les catholiques ont été, et se voient encore souvent ostracisés, de la candidature aux postes supérieurs, pour la seule cause de leur religion.

En 1800, sur 5,300,000 habitants, il n'y avait qu'environ 50,000 fidèles, établis la plupart dans le Maryland, et

desservis par une quarantaine de prêtres : un seul évêque, Mgr John Carroll, sacré en Angleterre en 1790, comme premier évêque de Baltimore. Il eut bientôt un coadjuteur, dans la personne de Mgr Neale, puis en 1806, en même temps que plusieurs prêtres français chassés par la Révolution étaient venus lui offrir leur services, des Jésuites se groupaient à Georgetown, où ils ont aujourd'hui une florissante université.

En 1808, Pie VII crée quatre nouveaux évêchés confiés, celui de Bardstown, aujourd'hui Louisville, à Mgr Flaget, celui de Boston à Mgr Cheverus, celui de Philadelphie à Mgr Egan, et celui de New-York à Mgr Concanon. Mgr Carroll était lui-même promu à la dignité d'Archevêque et la première province ecclésiastique aux Etats-Unis se trouvait établie. Elle devait durer comme telle jusqu'en 1847. Mgr Carroll était chargé en outre de l'administration de la Louisiane, nouvellement cédée par la France aux Etats-Unis. A la date de la première division du diocèse de Baltimore, en 1808, il y avait dans tous les Etats-Unis, un évêque avec coadjuteur, 70 prêtres, 80 églises, une maison de Jésuites, une de Sulpiciens, 3 couvents de femmes, Ursulines, Carmélites, et Visitandines, et environ 150,000 fidèles sur 7,000,000 d'habitants.

* * *

L'annexion de la Floride (1821), du Texas (1846) et du Nouveau Mexique avec la Californie (1848) mettent sous

le drapeau américain des pays jusque-là sous l'influence espagnole et censés catholiques, mais dans lesquels la religion n'était rien moins que florissante, et n'apportait guère d'appoints au développement ou à l'affermissement de l'Eglise dans la République Américaine. Et il fallut l'énergie plus qu'ordinaire des évêques pour y établir sur de nouvelles bases, et développer les missions catholiques.

Mgr Carroll meurt en 1815, Mgr Neale ne lui survit que deux ans et est remplacé par Mgr Maréchal. En 1815, la Nouvelle Orléans est érigée en diocèse, et reçoit son premier évêque Mgr Dubourg qui en 1826, est rappelé en France pour occuper le siège archiépiscopal de Besançon et est remplacé par Mgr Rosati, lui-même transféré en 1829 au siège nouvellement créé de Saint-Louis. Les diocèses de Charleston et de Richmond furent érigés en 1829. La Floride et l'Alabama, d'abord érigés en vicariats apostoliques formèrent en 1829 le diocèse de Mobile. Cincinnati est créé en 1822, avec un troupeau de 20,000 fidèles répandus dans l'Ohio, le Michigan, et autres territoires avoisinants ; son clergé n'était alors que de 7 prêtres ; il y en a aujourd'hui plus de 2,000 pour la même étendue de pays.

* * *

La première école catholique dans les Etats-Unis actuels fut fondée par les Ursulines en 1727.

Les Visitandines jetèrent en 1808 à Georgetown, les

fondements de leur ordre et établirent dans la suite un grand nombre de couvents pour les jeunes filles. Madame Seaton, établit en 1809, les filles de St-Vincent de Paul, qui se dévouèrent aux œuvres de charité et d'éducation. En 1812, ce sont les sœurs de Lorette, et les sœurs de Nazareth. En 1818, les sœurs du Sacré-Cœur, et en 1836 les sœurs de St-Joseph. D'autres congrégations ont suivi rapidement, et l'on compte aujourd'hui à peu près 50,000 religieuses consacrées à la vie active aux Etats-Unis.

Le séminaire de Baltimore fut fondé en 1791 par les Sulpiciens. Le collège de Georgetown en 1789, par les Jésuites, puis vinrent les Lazaristes en 1816, les Pères de Ste-Croix en 1841, et les frères des Ecoles chrétiennes en 1846. Chacune de ces communautés ayant multiplié ses établissements.

* * *

En 1850, il y a trois millions de catholiques, 1800 prêtres, 33 évêques Cette même année, le Saint-Siège crée trois nouvelles provinces ecclésiastiques : Cincinnati, New-York, Baltimore et Nouvelle-Orléans.

* * *

Nommé délégué du Saint-Siège à cette fin, Mgr Patrick Kenrick, présida le premier concile plénier des Etats Unis en 1852 ; il y avait 5 archevêques présents et

24 évêques, un abbé de la Trappe, et un grand nombre de supérieurs d'ordre religieux et de théologiens. Un second concile plénier fut tenu en 1866, sous la présidence de Mgr Martin Spalding. Il comptait 7 archevêques, 38 évêques et vicaires apostoliques, deux abbés, un nombre considérable de procureurs d'évêques absents, de supérieurs d'ordres et de séminaires.

Au mois de novembre 1884, 14 archevêques, 57 évêques, un préfet apostolique, 4 procureurs d'évêques absents, 6 abbés mitrés, plusieurs prélats et un grand nombre de supérieurs et de théologiens étaient réunis toujours à Baltimore sous la présidence de Mgr Gibbons, pour la tenue du troisième concile plénier. Mgr Gibbons était, peu de temps après honoré du cardinalat. Avant lui Mgr McCloskey, avait reçu le même honneur.

* * *

En 1900, les archevêques aux Etats-Unis sont au nombre de 14. Il y a 80 évêques, près de 12,000 prêtres, 10,427 églises, et la population catholique est chiffrée à 10,778,000 sur un total de 76,000,000. Mgr Gabriels estime même que le chiffre réel de la population catholique, tel qu'il serait par exemple indiqué par un recensement national posant la question de religion, devrait s'élever à 12 ou 13,000,000. Il y a 76 séminaires, 677 collèges, et 3,812 écoles paroissiales donnant l'instruction primaire à 903,980 garçons et filles.

Comme on le voit la progression a été sérieuse, en dépit du fait incontestable qu'un très grand nombre de personnes et même de familles entières ont été pour diverses causes perdues pour l'Eglise catholique. Le savant auteur dont nous analysons le travail, fait connaître quelques-unes des causes principales, qui ont amené ces progrès sans précédents dans l'histoire.

La première, est la liberté dont l'Eglise jouit sous les institutions américaines, jointe à la protection dont la couvre les lois du pays. S'il n'y a pas l'union intime entre l'Eglise et l'Etat qu'on trouve ailleurs, il n'existe pas davantage de séparation absolue. L'Etat reconnaît certaines traditions chrétiennes telles que l'observation du dimanche, le serment, une certaine immunité cléricale et d'autres privilèges de la religion. Il prend sous son égide l'exercice libre du culte et de l'autorité canonique de ses ministres, et il juge les différends ecclésiastiques entre les membres de l'Eglise d'après les lois de l'Eglise elle-même. Une pleine liberté est donnée aux associations religieuses et à l'enseignement à tous les degrés, et les diocèses, les paroisses, les congrégations, les écoles, les cimetières, peuvent facilement s'incorporer et jouir des droits de personne civile. N'étaient l'enseignement public sans Dieu, et quelques petites ombres, on pourrait considérer le gouvernement des Etats-Unis, sous le rapport religieux, comme un modèle pour des pays qui ne jouissent pas de l'unité de la foi.

Une seconde cause est l'immigration des catholiques venus en masse de l'Irlande, de l'Allemagne, du Canada,

de la Pologne, et d'autres pays, où la religion catholique est encore vivace. La fécondité des familles catholiques contraste singulièrement avec le petit nombre des enfants dans les foyers livrés à la théorie malthusienne.

Les conversions au catholicisme ont aussi contribué à son expansion d'une façon restreinte sans doute, mais cependant très réelle. Plusieurs évêques, écrivains, prédicateurs de renom, sont venus du protestantisme, et le nombre des recrues a augmenté chaque année, et se chiffre par milliers. On peut dire qu'aujourd'hui ce mouvement est plus accentué encore que par le passé et qu'une moisson abondante se prépare pour l'Eglise.

* * *

De pareils progrès ne pouvaient manquer de provoquer l'hostilité des adversaires. Les bigots dès l'origine, les soi-disants patriotes, les *Know-nothings*, finalement l'*American Protective Association* firent à tour de rôle à l'Eglise catholique une opposition qui se traduit toujours par le mensonge, la calomnie, l'invective, et souvent par des actes de violence.

La prétendue neutralité de l'enseignement public, força les catholiques à s'imposer de très lourds sacrifices pour préserver la foi des enfants, et partout où il ne fut pas possible d'établir des écoles paroissiales, la jeunesse catholique dut subir l'influence néfaste des écoles en apparence neutres, en réalité protestantes. Les catholiques étant relativement pauvres, n'ont pu que lente-

ment se pourvoir d'institutions, collèges, universités, séminaires encore insuffisants, et qui, dit Mgr Gabriels, « ne sont que des pygmées à côté d'institutions comme Harvard, Yale, et autres fondées ou entretenues par les Etats, ou par des milliardaires philanthropes. »

Mgr *Gabriels* dit un mot, en passant, des pertes catholiques qu'il explique, tout en les déplorant; de la délégation apostolique établie à Washington, des nouvelles possessions acquises par la République à la suite de la guerre avec l'Espagne en 1897; des missions indiennes et nègres, et termine son étude par un tableau synoptique de la situation de l'Eglise aux Etats-Unis, en 1800, 1850, 1875, et 1900, juxtaposant des chiffres qui sont la preuve éclatante d'un immense succès.

LES CONGREGATIONS

Déclaration des Provinciaux de la Compagnie de Jésus en France

Le délai accordé par la loi du 1er juillet 1901 aux congrégations religieuses pour demander l'autorisation, touche à son terme.

Après avoir mûrement réfléchi, les soussignés, Provinciaux de la Compagnie de Jésus en France, avec les religieux qu'ils représentent et dont ils vont se

séparer, déclarent avoir résolu de s'abstenir de toute demande d'autorisation.

D'autres congrégations adoptant la même résolution ont déjà protesté en prenant le chemin de l'exil, contre la situation que leur préparait la loi sur les associations. Et de toute part elles ont reçu les témoignages les plus éclatants et les plus mérités de respect et de sympathie.

Pour nous qui avons lieu de craindre, après les fréquentes attaques dont nous avons été l'objet devant le parlement, que nos intentions ne soient dénaturées et calomniées, nous croyons devoir faire connaître au public les graves motifs de notre abstention.

Nous ne nous dissimulons pas, en effet, que notre conduite sera sévèrement jugée, par plusieurs ; on affectera d'y voir un refus de se soumettre aux lois du pays, une intransigeance de conduite inacceptable, peut-être même des visées secrètes et politiques. Nous protestons contres de pareilles interprétations.

La raison de notre conduite, elle se trouve uniquement dans la portée de la loi qu'on nous demande de sanctionner en quelque sorte, en l'acceptant. Nous ne jugeons pas pouvoir le faire.

En effet, cette loi, loi d'exception, nous blesse profondément dans nos droits les plus essentiels d'hommes libres, de citoyens, de catholiques, de religieux, et, en nous frappant, elle viole en nous les droits imprescriptibles de l'Eglise. C'est ce qu'a déclaré une voix dont l'autorité n'est méconnue par personne. « Nous

réprouvons hautement de telles lois, parce qu'elles sont contraires au droit naturel et évangélique... et au droit absolu que l'Eglise a de fonder des instituts religieux exclusivement soumis à son autorité » *Lettre de Léon XIII aux supérieurs des ordres religieux*, 29 juin 1901.

D'autres voix se sont aussi élevées pour condamner cette loi. Les deux Chambres ont entendu les protestations non seulement des catholiques, mais d'un bon nombre de leurs membres, qui en dehors de toute préoccupation religieuse, la repoussaient au nom des principes de la liberté. Les religieux si éloquemment défendus par eux leur en garderont une fidèle reconnaissance.

En dépit de leurs efforts, non seulement la loi fut votée, mais le jour même où elle était promulguée, paraissait à l'*Officiel* un arrêté qui en déterminait mieux l'esprit, en y ajoutant deux nouvelles dispositions non contenues dans la loi, et spécialement opposées à la dignité et aux droits du Saint-Siège. C'était la réponse de M. le président du conseil aux protestations du chef de l'Eglise. Vint ensuite le règlement d'administration. A son apparition, il fut évident que le gouvernement était résolu à ne garder aucun ménagement : les dispositions de l'arrêté lui-même étaient non seulement maintenues, mais encore aggravées, c'était une nouvelle réponse aux solennelles réclamations du Saint-Siège.

Il était nécessaire pour justifier la conduite des

religieux qui ne demandent pas l'autorisation, de rappeler brièvement ces faits.

Ils prouvent assez que l'autorisation à laquelle on veut soumettre les congrégations n'a pas pour but de prévenir certains abus possibles, comme on l'a dit ; mais bien d'enchaîner irrévocablement les congrégations à une loi d'exception qui viole les droits les plus essentiels de leurs membres et ceux de l'Eglise ; que cette loi conçue et votée dans un esprit d'hostilité, sera appliquée dans le même esprit. C'est en vain que M. le président du conseil s'est défendu de prendre à son compte certaines déclarations, d'une franchise gênante, faites aux Chambres, la loi, en frappant immédiatement les congrégations, atteint derrière elles l'Eglise. Ses auteurs le savent et ils le veulent. Et l'affectation de M. le président du conseil de répondre à chacune des réclamations du Saint-Siège par une nouvelle aggravation de la loi, montre à l'évidence que telle est bien la pensée du gouvernement.

Et c'est le motif principal qui nous empêche de demander l'autorisation. La loi actuelle n'est qu'un nouveau pas en avant dans la guerre qui se poursuit contre l'Eglise. C'est l'Eglise qui est attaquée dans les congrégations, et c'est elle que les congrégations défendent en repoussant une autorisation qui a pour but de les asservir et de préparer l'asservissement de l'Eglise elle-même. Une telle autorisation nous ne pouvons pas la demander.

En faisant cette déclaration, loin de nous la pensée de condamner ceux de nos frères dans la vie religieuse qui croient devoir prendre un autre parti. Nous savons combien la délibération est pleine d'angoisses. Forcés de choisir entre deux maux, tous deux très graves, entre les ruines de toutes les sortes qui vont suivre l'abstention, et, d'autre part, l'atteinte profonde portée par la loi aux prérogatives de l'Eglise non moins qu'aux libertés individuelles, l'hésitation s'explique, et le Souverain Pontife lui-même, sous certaines réserves, a laissé aux congrégations la faculté de se déterminer. Plusieurs d'entre elles croient pouvoir trouver une formule de conciliation qui satisfasse le gouvernement sans sacrifier les droits du Saint-Siège. Pour nous, entre le gouvernement qui persiste à mettre comme condition préalable à l'autorisation l'abandon par les congrégations de l'exemption canonique, et le Saint-Siège qui déclare « ne pas permettre qu'on méconnaisse ou amoindrisse l'exercice direct et immédiat de son autorité suprême sur les ordres ou instituts religieux » (*Lettre du cardinal Gotti aux évêques de France, 10 juillet*), nous avouons avec tous les religieux qui ont pris le chemin de l'exil ou se sont dispersés, ne pas trouver de formule de conciliation.

Persuadés, en outre, que demander l'autorisation serait livrer aux adversaires de l'Eglise des œuvres cent fois approuvées par elle, sacrifier nos droits individuels, notre indépendance et notre dignité.

Que ce serait porter une atteinte profonde à notre

vie religieuse elle-même et dans ce qu'elle a de plus intime.

Que mis enfin en position de rendre à la France un signalé service, en résistant, autant que nous le pouvons, à une persécution religieuse qui la tue, ce serait refuser de nous sacrifier pour elle ; il ne nous reste plus, croyons-nous, qu'à prendre le parti que nous dicte notre devoir de Français, de catholiques et de religieux. Et nous aimons à le croire, personne parmi ceux que n'aveuglent point l'esprit de parti et les passions sectaires, ne verra dans notre conduite un acte d'insubordination ou de révolte ; mais uniquement l'accomplissement de ce que nous considérons comme notre devoir.

C'est une douloureuse résolution que nous sommes contraints de prendre. Toutes les œuvres auxquelles nous avons voué notre vie sont menacées de destruction. A une heure où l'avenir nous apparaît bien sombre, c'est notre plus grand regret de ne plus pouvoir travailler au bien de la France, et de voir même compromises, dans les Missions, des œuvres qui n'étaient pas sans honneur et sans utilité pour elle. Cependant, nous le déclarons, nous n'avons aucune amertume dans l'âme contre ceux qui nous condamnent. Nous n'oublions pas que nous sommes les disciples de Celui qui a dit : « Priez pour ceux qui vous persécutent. » Daigne la main miséricordieuse de Dieu arrêter la France sur la pente fatale où on l'entraîne, c'est notre prière la plus ardente.

Veillez agréer, monsieur le directeur, l'assurance de notre profond respect.

Paris, 1er octobre 1900.

R. DE SCORRAILLE, S. J., provincial de Toulouse ;

E. PEULTIER, S. J., provincial de Champagne ;

M.-G. LABROSSE, S. J., provincial de Paris ;

M. BOUILLON, S. J., provincial de Lyon.

LA MATIÈRE

Sa déification. — Sa réhabilitation au point de vue intellectuel et aimant. — Ses destinées ultimes.



l'abbé Georgel, Prévot du chapitre, et vicaire-général du diocèse d'Oran (Algérie), entreprend la publication d'une revue, à laquelle il donne le titre ci-dessus, et dont il vient de distribuer le prospectus.

Nous le reproduisons en entier, certains que le lecteur le trouvera intéressant à plus d'un titre. Nous ne pouvons cacher le fait que plusieurs des expressions du savant écrivain, nous surprennent quelque peu, et nous avons hâte de voir comment l'auteur pourra les justifier pleinement.

Nous sommes anxieux surtout de voir ce qu'il entend par la *théologie catholique* dont il affirme qu'elle a jusqu'ici errée et qu'elle s'est montrée insuffisante dans l'exposition de plusieurs dogmes. Nous sommes assurément avec lui, quand il dénonce les exégètes modernes trop peu respectueux envers la parole divine, mais quand il considère comme un devoir de conscience de publier non pas ce qu'il a découvert dans les livres, (car *il n'a guère le temps d'étudier*), mais, *ce que j'ai vu dans mon intelligence, ce qui m'est apparu spontanément, ce qui m'a poursuivi et me poursuit depuis tantôt vingt-cinq ans, et ce que saint Thomas appelle le "divinitus traditum"*, la curiosité chez nous devient d'autant plus vive, qu'il revient plusieurs fois sur cette idée que jusqu'avant lui la théologie a fait fausse route.

Au reste voici le document dont nous parlons.

L'œuvre que j'entreprends, je ne puis me le dissimuler, est une œuvre formidable, puisqu'il s'agit de démontrer que la théologie catholique a erré, jusqu'ici, dans plusieurs de ses opinions les plus importantes, et qu'elle s'est montrée insuffisante dans l'exposition de quelques-uns de nos dogmes les plus considérables.

Réformer une science qui a tant de siècles d'existence et qui est l'œuvre des hommes les plus éminents ! Corriger et compléter une science qui est restée, depuis saint Thomas d'Aquin, à peu près immuable et que l'on regarde, de temps immémorial, comme à peu près

parfaite et fermée aux innovations, c'est courir, évidemment, à des difficultés grandes et s'exposer à des réprobations retentissantes.

Lorsque j'ai commencé les premières études que je me propose de publier, je ne me doutais, nullement, de l'importance de l'œuvre que j'entreprenais, ni des difficultés que j'affrontais, ni des autorités théologiques que j'allais contredire. Mon travail me paraissait devoir atteindre, tout au plus, les limites d'une modeste brochure. Mais, petit à petit, les objections sont venues, les idées ont surgi dans mon esprit et le bon Dieu m'a amené à remplir bien près de mille pages ; et ce n'est pas fini.

En commençant, je me proposais de faire un peu mieux connaître l'importance de la matière, au point de vue surnaturel ; de soulever un coin du voile sur les mystères de la souffrance et de donner quelques-uns des motifs qui me semblaient avoir déterminé Jésus à nous donner la Sainte Eucharistie. Et voilà que j'ai passé en revue la plupart des grandes questions de la théologie et les plus difficiles.

Sans doute, j'étais libre de reculer quand je me suis vu en présence de questions si brûlantes. Je l'aurais fait très volontiers et même avec bonheur, car si je ne crains pas la discussion, j'aime encore mieux mon repos : je l'avoue humblement, j'ai une vocation médiocre pour le martyre, que plusieurs m'ont annoncé.

Mais, que ce soit illusion, chez moi, ou réalité, je me crois obligé à parler ; je considère comme un devoir de

conscience de publier, non pas ce que j'ai découvert dans les livres, car je n'ai guère le temps d'étudier, mais ce que j'ai vu dans mon intelligence, ce qui m'est apparu spontanément, ce qui m'a poursuivi et me poursuit depuis tantôt vingt-cinq ans et que saint Thomas appelle le *divinitus traditum* :

Si j'avais passé ma vie dans une cellule, toujours en présence de moi-même et livré à de longues méditations ; ou, encore, si mes occupations ordinaires avaient été propices aux rêveries et aux chimères, je me croirais facilement halluciné.

Mais depuis vingt-deux ans, je suis dans un secrétariat d'évêché, m'occupant surtout de chiffres, de questions matérielles et d'affaires administratives. Eh ! bien, vous pouvez m'en croire, et mes collègues ne me contrediront pas, s'il est une situation à l'abri de la poésie et qui favorise peu l'imagination et les rêveries théologiques et philosophiques, c'est assurément la charge de secrétaire dans un évêché.

Oh ! Un secrétaire général rêveur et enthousiaste de nouveautés, même théologiques et philosophiques ! Non, on n'a pas idée d'une chose semblable ! Et l'on ferait bien rire Messieurs les secrétaires généraux des évêchés de France et d'ailleurs, si on les considérait comme des esprits rêveurs, poétiques, enthousiastes et passionnés pour un bouleversement théologique quelconque.

Je suis donc rassuré sur mon compte, car un halluciné

mourrait, dans un secrétariat, s'il y restait quelque temps.

D'ailleurs toutes ces questions qui ont la prétention de démolir des opinions considérées, depuis longtemps, comme intangibles, je les ai soumises à des théologiens renommés. Et toutes, sauf trois ou quatre que j'ai traitées depuis et dont deux ont été publiées dans les *Annales de philosophie chrétienne*, toutes ont été acceptées par l'un ou l'autre de Messieurs les examinateurs.

La chose, à la vérité, n'est pas allée toute seule. Un de mes examinateurs, théologien à Rome, thomiste ardent, a commencé par me faire un volume d'objections. Et lorsque je croyais que toute entente était devenue impossible entre nous, au sujet de la déification de la matière, qui était la question fondamentale, j'ai lu avec surprise et avec la plus grande satisfaction, les lignes suivantes :

Materia accepta collective, seu, melius, accepta pro summa materiæ quæ uniri debet animæ rationali et simul cum ipsa, in ratione corporis, procedere in sanctificationem et deificationem, hoc sensu, thesis verum profert, dummodo non puræ materiæ sanctificatio concedatur sed corpori humano ; nec corpori per se, sed ratione animæ cui unitur...

Puis mon théologien me fit l'extrême plaisir de m'indiquer quatre textes anciens que j'ignorais, qui sont favorables à ma thèse et dont je me suis empressé de me servir, bien entendu.

Merci, mon Père, car vous m'avez rendu un grand service !

Voilà donc ma thèse fondamentale acceptée et fortifiée par quatre textes anciens. C'était beaucoup pour moi qui ne devais trouver, me disait-on, que des adversaires irréductibles de la déification de la matière.

D'autres examinateurs, consultés ensuite, après m'avoir demandé des rectifications de détail, ont admis toutes mes thèses, sauf trois ou quatre que je ne leur ai pas soumises, comme je l'ai dit plus haut.

Je me propose donc de traiter, dans différentes études, les questions suivantes :

1o *De l'homme, considéré dans son ensemble.* Cette thèse ne renferme aucune difficulté et n'apprend rien de nouveau : elle est un simple complément de l'ouvrage ;

2o *De la matière durant l'œuvre des six jours.* Cette thèse renferme des clartés inconnues jusqu'aujourd'hui et fait disparaître des difficultés qui n'avaient pas encore été résolues. Nous verrons donc, en traitant cette question, que malgré les dires d'une école nouvelle, assez peu respectueuse, à mon avis, envers la parole divine, le premier chapitre de la *Genèse* n'est pas seulement une page surtout destinée aux mystiques, mais une page étincelante de vérités et très remarquable au point de vue scientifique.

Dieu, sans doute, en nous donnant le récit de la création, n'a pas voulu mettre entre nos mains un manuel de cosmogonie. Mais il n'en reste pas moins vrai que toute parole divine, à quelque matière qu'elle

se rapporte, doit être considérée comme pleinement conforme à la vérité.

Si l'Écriture touche à une question de science, et elle le fait, plusieurs fois, dans le premier chapitre de la *Genèse*, ses affirmations sont donc d'une rigoureuse exactitude et il n'est permis à personne de mettre en doute cette exactitude.

Ce n'est pas, hélas ! ce que l'on fait aujourd'hui, même parmi certains membres du clergé.

Comme ces Messieurs n'ont pas compris toutes les données renfermées dans la parole de Dieu, ils la déclarent scientifiquement inacceptable. Il aurait été plus intelligent, ce me semble, plus respectueux et plus chrétien, d'avouer humblement leur ignorance et d'attendre de nouvelles lumières.

Mais un homme qui pose pour la science ne s'humilie pas et n'attend pas. Oh ! jamais.

Dieu voudra, je l'espère, que nous montrions combien ils se sont trompés.

Quant à les amener à reconnaître leur erreur, c'est une autre affaire !

30 *De la matière dans l'homme, sa désification.*

Les capacités surnaturelles de la matière animée n'ont pas été suffisamment appréciées jusqu'ici. On la considère, dans l'homme, comme le simple instrument de l'esprit, alors qu'elle constitue l'homme et lui est essentielle comme l'esprit. Bien plus, la matière et l'esprit ne forment qu'une même substance dans l'hom-

me, une substance composée, sans doute. Si l'esprit est déifié, la matière l'est aussi. Nous ferons connaître ensuite les destinées ultimes de la matière qui n'aura point participé à la vie d'une âme intelligente. Elle aussi a eu, avant la faute, et elle reprendra, après la résurrection, sa déification propre ; elle recevra de nouveau le bon que la malédiction lui a fait perdre :

40 *De la matière dans l'homme* : sa participation à l'intelligence, à la volonté et à la liberté. En d'autres termes, la matière humaine pense avec l'esprit, aime avec l'esprit, est libre avec l'esprit.

Et pour parler d'une façon plus conforme encore à la vérité : la matière humaine reçoit les capacités de l'esprit, et c'est elle qui pense, en union, avec l'esprit, c'est elle qui veut et qui aime, c'est elle qui est libre et qui assume les responsabilités.

50 *De l'âme humaine*. L'âme n'est pas l'esprit seulement. L'âme est composée de l'esprit et de l'élément simple contenu dans la matière et tous deux unis substantiellement.

Et comme l'âme est indestructible et immortelle, l'homme substantiellement est indestructible et immortel ; *Deus creavit hominem inexterminabilem*, il ne laisse à la mort que les accidents de son corps. Non pas les accidents seuls, mais les accidents avec leur forme substantielle particulière ;

60 En étudiant la question précédente, nous avons été amenés à reconnaître que la doctrine des biologistes

contemporains, relativement aux formes multiples qui existeraient dans l'homme et même dans toute matière vivante, a pour elle au moins de très grandes probabilités. Pour mon compte, je la crois certaine et j'en donnerai les preuves ;

7o Les philosophes chrétiens, pour les besoins de leur thèse, ont imaginé des opérations mystérieuses qui s'accomplissent à notre insu, pour communiquer à l'âme les impressions et les perceptions des sens.

Personne ne s'est jamais rendu compte de ces opérations, remarquez-le bien, mais nos philosophes en avaient besoin, alors ils les ont inventées. Et ce qu'il y a de plus fort, c'est qu'ils croient maintenant, avec conviction, que c'est arrivé !

Nous leur montrerons que les œuvres de Dieu sont plus simples et plus intelligentes et que l'âme communique directement, par les sens, ou mieux dans les sens, avec les objets extérieurs ;

8o Un mouvement immense existe dans la matière Non seulement les mondes marchent, mais des quantités prodigieuses de matières changent constamment de forme. Quelle est la raison de toutes ces mutations ? Pourquoi mangeons-nous ? Pourquoi respirons-nous ? Pourquoi ce mouvement constant des atomes, qui vont sans cesse d'un être à un autre, et qui ne s'arrêtent, ici et là, que durant un temps très limité ? Nous le dirons aussi ;

9o La terre comparée aux mondes qui se meuvent

dans l'espace est comme un point infime. Si on la compare à l'ensemble du ciel, elle est comme rien. Cependant, d'après le christianisme, c'est sur la terre que Dieu a opéré ses œuvres les plus merveilleuses, ses œuvres aux conséquences infinies : l'Incarnation et la Rédemption.

Comment Dieu a-t-il pourvu à sa gloire, en faisant un choix pareil ? Nous verrons que cette objection, en apparence si redoutable, ne présente, en réalité, que des difficultés apparentes ;

10o Tous les jours les petits et les faibles deviennent la victime des grands et des forts. La nature nous offre donc le spectacle constant d'une criante injustice. Comment alors peut-on parler de la Providence de Dieu qui mène le monde ?

Nous verrons que Dieu a su tirer de cette situation résultant de la faute, des effets incomparables, des effets que la raison elle-même est obligée d'admirer ;

11o Depuis sept mille ans, bientôt, que l'homme existe, la question du péché originel n'a pas fait un pas. La théologie ignore toujours la véritable essence de ce péché, ses effets directs, car le travail et la mort n'en sont que les effets secondaires, et son véritable mode de transmission.

Nous verrons que ces questions réputées si ardues, sont d'une simplicité enfantine.

12o On ne sait pas encore comment la foi, le travail, la souffrance et la mort répondent au péché. Nous

montrons comment ces quatre choses ont, par elles-mêmes, ce qu'il faut pour préparer la destruction du péché en nous.

Nous montrerons ensuite que la redoutable question de la souffrance n'est pas mystérieuse comme on le prétend ;

130 Les uns croient que l'Incarnation a été surbordonnée au péché et que sans ce dernier, l'Incarnation n'aurait pas eu lieu. Nous montrerons le contraire ;

140 On enseigne, d'après le 10^e Canon du Concile d'Ephèse, que Jésus n'est pas mort pour lui. Or, d'après ce Canon, Jésus est mort plus pour nous que pour lui. Mais mourir plus pour nous, n'est pas mourir uniquement pour nous. Jésus est donc mort pour lui. D'ailleurs il sera le seul à jouir intégralement de tous les effets de la Rédemption : comment alors ne serait-il pas mort pour lui ?

150 La théologie prétend que la personne du Verbe est devenue la personne de Jésus. Pour soutenir cette erreur, les théologiens ont mal traduit le texte : *Verbum caro factum* de saint Jean et les textes : *Incarnatus est* et *Homo factus est*, du symbole de Nicée. Ils ont encore, contre toutes les règles, ajouté un mot en traduisant les paroles de saint Athanase et celles du Concile de Chalcédoine. Saint Athanase et le Concile de Chalcédoine ont défini que l'union des natures, en Jésus, s'est faite : *in persona*. Et nos théologiens ont traduit comme s'il y avait : *in persona Verbi*. De quel droit viennent ils corriger le Saint-Esprit ou le compléter ?

Ils ont rendu le texte : *Verbum caro factum est*, par ces mots : Le Verbe s'est fait chair, or cette traduction renferme un contre-sens et une hérésie. Elle renferme un contre-sens : le mot *feri* n'a jamais signifié se faire, mais bien être fait, devenir. Il faut donc traduire : le Verbe a été fait chair. Or entre ces deux propositions : se faire chair et être fait chair, il y a un abîme. La matière a été faite homme, mais elle ne s'est pas faite homme. Cette traduction renferme une hérésie.

Il est de foi divine et de foi ecclésiastique que l'union du Verbe avec l'humanité a été opérée par le Saint-Esprit. Nous lisons dans l'Évangile : *Spiritus Sanctus superveniet in te et virtus altissimi obumbrabit tibi...* et dans le symbole de Nicée : *Incarnatus est de Spiritu sancto*, le Verbe a été incarné par le Saint-Esprit. En disant que le Verbe s'est fait chair, on enlève donc au Saint-Esprit une opération que la foi lui attribue. Agir ainsi n'est-ce pas aller contre la foi ? Je montrerai encore que nos auteurs ont compris très vaguement le texte : *Verbum caro factum*, dans son sens doctrinal. Ils n'ont pas compris ces mots : devenir chair :

160 La nature des anges est incomparablement supérieure à la nôtre, d'où l'on a conclu que leurs destinées ultimes devaient être supérieures à celles de l'homme. C'est le contraire qui est vrai : Jésus est homme, Marie appartient à l'humanité, saint Joseph est homme, etc.

Nous montrerons encore que la question des anges n'est pas close et qu'il reste, à leur sujet, des difficultés bien grandes à résoudre ;

17o On a cherché à faire accorder la grâce avec la liberté. Or, la grâce n'agit directement que sur l'intelligence et la volonté et indirectement sur la liberté. La question n'existe donc pas. Ce sont les rapports de la grâce et de la volonté qu'il faut expliquer. La chose n'est pas impossible ;

18o On a fait de la question de la prédestination un véritable épouvantail. Nous verrons qu'elle ne renferme pas autant de difficultés qu'on veut bien le croire ;

19c La question de la transsubstantiation est encore une de ces questions que la théologie a rendue broussailleuse au dernier point : on s'y perd. Et cependant cette question est grande, elle est admirable et elle offre des aperçus merveilleux. Il nous manque quelques connaissances encore pour la débarrasser de toutes ses difficultés. Mais elle offre déjà, telle qu'elle est, un intérêt puissant.

Je n'indique ici que les questions les plus importantes qui seront traitées dans cette petite revue temporaire ; il serait trop long de les indiquer toutes, car elles sont nombreuses. Nous y ajouterons des questions variées.

Je ne m'attends pas, évidemment, à rallier tous les théologiens à ma manière de voir. Mais je suis assuré de créer du travail pour quelque temps à ceux qui voudront défendre les vieilles opinions et, malgré leurs efforts, ils ne réussiront guère.

En somme, il s'agit ici d'un véritable remaniement de la théologie dogmatique dans beaucoup de ses

opinions, et de la philosophie, dans quelques-unes de ses grandes thèses.

C'est très audacieux, je ne l'ignore pas ; je succomberai peut-être sous le faix, mais qu'y faire ! Je dois marcher, car cette obligation pour moi est indiscutable. Cette petite revue, pendant sa durée, qui sera de deux ou trois ans, sera ouverte à toutes les objections qu'on voudra bien me faire, à toutes les questions qui me seront posées, à toutes les discussions courtoises et, généralement, à tout ce qui pourra m'éclairer et éclairer les autres.

L'abbé GEORGEL.

LE MONDE RELIGIEUX

Rome.— *Un violoniste décoré par le Saint-Père.* Le Saint-Père a reçu dernièrement le jeune et célèbre violoniste Jan Kubelick, et sur la proposition du cardinal Vaszary, lui a conféré l'ordre de Saint-Grégoire.

« Je vous croyais trop jeune pour cette haute distinction, a dit le Pape au célèbre violoniste, mais le cardinal Vaszary m'a fait remarquer que malgré votre jeunesse, vous êtes un artiste et un maître favori de Dieu et il a fini par me convaincre que vous êtes digne de la décoration. Je vous souhaite de poursuivre la carrière que vous avez choisie en faisant honneur à votre patrie et à l'art divin des sons. »

Puis Léon XIII a donné au violoniste deux rosaires, l'un pour sa mère, l'autre pour lui-même.

Italie. — Vient de paraître le *Bulletin d'archéologie chrétienne*, officiel pour les comptes rendus de la commission pontificale d'archéologie chrétienne. Entre autres, il contient un article du professeur Marucchi sur le cimetière de Priscilla, un travail de Mgr Crostarosa sur les sceaux imprimés dans les tuiles de la basilique de la Sainte-Croix de Jérusalem ; et une étude du professeur Lupari sur le *Saxetum Domine quo vadis* à la via Appia.

Campagne anticléricale

Les journaux anticléricaux ont ouvert une campagne afin d'obtenir que le gouvernement empêche les catholiques de tenir leurs réunions dans les églises.

Les anticléricaux et les maçons de Livourne ont organisé une démonstration hostile à Mgr Giani, à l'occasion de sa rentrée dans son diocèse.

L'Italie à l'église de Saint-Joachim

Tous les journaux catholiques d'Italie ouvrent des souscriptions, pour ériger l'autel des Italiens à l'église de Saint-Joachim à Rome.

Il s'agit d'une délibération prise par le congrès de Tarente.

— *Mouvement anticlérical.* — Les cinq cercles républicains de Rome ont tenu une réunion pour proclamer leur adhésion au mouvement anticlérical « contre l'invasion des congrégations françaises ».

Leur assemblée générale somme le gouvernement :

1o D'abolir l'article premier de la Constitution qui proclame la religion catholique religion d'Etat.

2o De dénoncer la loi des garanties.

3o D'appliquer la loi de 1866 contre les congrégations religieuses.

On a décidé de tenir un grand congrès anticlérical, et de multiples congrès pour propager l'agitation anti-congréganiste.

Espagne. — On se souvient des scènes de sauvagerie auxquelles se sont livrés tout récemment les anticléricaux espagnols, encouragés et applaudis par les sectaires de France, et mis en branle, très probablement, par les rouages d'une organisation internationale.

A Saragosse, en particulier, les fidèles qui prenaient part aux processions du jubilé ont été victimes d'agressions brutales, et le sanctuaire de Notre-Dame del Pilar, séculairement vénéré dans la péninsule, a été profané par une bande d'énergumènes sous le regard bienveillant des autorités.

Pour protester contre ces violences et réparer ces profanations, les catholiques espagnols projettent d'accomplir à Saragosse un pèlerinage de pénitence, auquel, à ce que l'on croit, prendront part trente mille hommes, spectacle qui ne s'est pas encore vu en Espagne.

Les archevêques de Séville et de Grenade, les évêques de Saragosse, de Tortose, de Plasencia et de Malaga, ont déjà adhéré à ce projet et l'ont pris sous leur haut patronage. Plus de cinquante journaux catholiques de

diverses nuances, à commencer par le *Siglo futuro* et le *Correo Espanol*, l'ont accueilli avec enthousiasme. Depuis un mois, des milliers de pèlerins se sont fait inscrire. Un comité central a été fondé.

Ce mouvement, d'où pourra sortir, avec l'aide de Dieu et la bonne volonté des adhérents, l'union tant désirée des catholiques d'Espagne, attire l'attention de nos confrères catholiques de divers pays. D'Italie, de Portugal, de Belgique, d'Angleterre même, les organisateurs du pèlerinage ont reçu de précieux encouragements.

Les catholiques espagnols doivent se dire qu'ils sont le nombre et la force, et que les agitateurs qui ont soulevé les récents désordres ne sont qu'une poignée d'audacieux bandits, cherchant à créer l'illusion d'une puissance morale qu'ils n'ont pas.

Belgique. — Le congrès démocratique chrétien, qui vient de siéger à Bruges, a reçu du cardinal Rampolla une lettre importante et très encourageante, dont voici le texte :

« C'est avec un vrai plaisir que j'ai soumis au Saint-Père l'adresse que vous m'avez transmise, et je m'empresse de vous informer que Sa Sainteté a été heureuse de la recevoir. Il n'est pas besoin de répéter au long quelle grande place la classe ouvrière, tant menacée aujourd'hui dans ses intérêts moraux et matériels, occupe dans le cœur de Sa Sainteté.

« C'est pour cette raison que l'auguste Pontife ne peut manquer de porter avec une vive satisfaction ses regards sur la Ligue démocratique belge, dont vous êtes le pré-

sident bien méritant, et de constater le progrès que cette Ligue continue de faire, tant par le nombre de ses adhérents que par l'utilité de ses travaux. Et pour donner à la Ligue l'assurance de sa haute bienveillance, Sa Sainteté profite volontiers de la tenue du congrès qui va s'ouvrir à Bruges, pour donner avec effusion, à tous les membres de cette Ligue et à leurs familles, sa bénédiction apostolique. »

Cardinal RAMPOLLA.

Il est, de plus, intéressant d'observer qu'au sein du congrès démocratique de Bruges, on a constitué des sections professionnelles chaque fois qu'il s'est trouvé un nombre suffisant de délégués pour délibérer utilement. C'est ainsi que les journaux belges mentionnent une section de tailleurs et tailleuses, une section de cordonniers, une section de pêcheurs et bateliers, etc.

Angleterre. — Chez les Anglicans. — On s'est beaucoup ému dans les milieux anglicans des accusations de prosélytisme portées dans la presse française contre certaines missions protestantes, notamment en Bretagne et en Auvergne. De fait, le plus souvent, c'est en Angleterre qu'on fait une véritable confusion en désignant sous le nom de « propagande anglicane » les agissements de pasteurs protestants qui n'ont aucun lien avec l'Eglise établie d'Angleterre. Il n'est pas sans intérêt, d'établir une fois pour toutes une distinction à cet égard.

Toutes les chapellenes anglicanes, disséminées en Europe, sont placées sous la juridiction, soit de l'évêque

de Londres, soit de l'évêque de Gibraltar. Elles sont entièrement distinctes des sociétés missionnaires pour l'évangélisation des infidèles dont les plus connues sont la *Society for the propagation of the Gospel* et la *Church mission society*.

On sait que d'après la théorie anglicane, l'Eglise catholique se composerait de trois branches : la latine, la grecque et l'anglo-saxonne. Et de fait, dans les annuaires autorisés de l'Eglise anglaise on est très surpris de trouver le Pape en tête de la hiérarchie catholique avec les évêques de la « branche latine », puis les patriarches et évêques de la « branche grecque », enfin les primats et autres dignitaires de la « branche anglicane ».

En vertu de cette théorie, la juridiction des évêques catholiques ou grec-schismatiques doit être scrupuleusement respectée. C'est ainsi que, sauf un seul cas, qui amena d'ailleurs d'énergiques protestations de la part des autorités anglicanes, aucun ministre anglican n'est ordonné sur le territoire soumis à la juridiction d'un évêque catholique étranger ; en ce qui concerne l'Europe les ordinations ont toujours lieu en Angleterre, dans le diocèse de Londres.

Il s'ensuit que les chapelains de l'Eglise anglicane à l'étranger sont exclusivement nommés pour subvenir aux besoins spirituels des membres des colonies anglaises qui font profession d'appartenir à l'Eglise établie et qu'ils doivent s'abstenir de tout prosélytisme ; s'ils agissent autrement, ils désobéissent en cela au principe de leur Eglise et aux ordres de leurs évêques.